

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 5452**

Intitulé

Développeur d'applications multimédia

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
DORANCO espace multimedia	Directeur

Niveau et/ou domaine d'activité

III (Nomenclature de 1969)

5 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

326t Programmation, mise en place de logiciels

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Face à l'émergence de besoins fonctionnels ou technologiques liés au développement d'applications mobiles et Internet - ouverture sur le Web de systèmes d'informations, mise en place de solutions d'e-commerce portails d'entreprise, DVD, etc.- pour lesquels les solutions s'avèrent évolutives et complexes, le « développeur d'applications multimédia » est un professionnel de plus en plus recherché. Sous la responsabilité d'un chef de projet, il participe au développement ou à l'évolution d'applications multimédia. Il est sollicité pour accompagner les utilisateurs ou des directions métier dans la formalisation de leurs besoins, dans le lancement du projet et dans la réalisation technique des applications. En tant que technicien expert des applications, il est également sollicité pour sécuriser des applications, protéger des données et assurer la promotion des applications sur les différentes plateformes.

Le « développeur d'applications multimédia » participe à la conception et au développement de services ou de sites Internet par l'intermédiaire de cahiers des charges réalisés par les chefs de projet. Il/elle exécute le cahier des charges (codage des pages, intégration des bases de données) et réalise l'application multimédia par l'assemblage et la fusion de fichiers texte, image et son. Il/elle répond à la demande du client en réalisant des fonctionnalités logicielles en code informatique.

Concrètement, le « développeur d'applications multimédia » s'occupe de la phase d'analyse des besoins puis du choix de la solution technique. Il/elle développe ensuite toutes les fonctionnalités techniques du site en adoptant de bons procédés de codage ou de programmation. Il/elle doit aussi savoir créer des objets multimédia et les intégrer. Il/elle finit par tester et valider les fonctionnalités développées pour les publier en ligne ou les livrer. Dans un deuxième temps, si un site internet est "remis" au client, alors le développeur assure une formation auprès de ce dernier afin qu'il puisse gérer les fonctionnalités du site.

Le titulaire de la certification est capable de :

- Participer à la conception d'une application
- Créer des objets multimédia
- Développer les fonctionnalités d'une application multimédia et leur interactivité
- Optimiser, sécuriser et diffuser l'application
- Participer à la promotion de l'application et à la formation des utilisateurs

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Toutes tailles PME/PMI, Secteurs d'activités de l'entreprise :

- Sociétés de conseil, prestataires de services informatiques - SSII
- Agences de communication (Web Agency), studios de création, fournisseurs d'accès
- Editeurs informatiques et multimédia
- Entreprises utilisatrices (tous secteurs)

Les emplois visés peuvent prendre les différentes appellations suivantes:

- Assistant réalisateur multimédia
- Concepteur réalisateur multimédia
- Concepteur développeur multimédia
- Concepteur développeur d'applications multimédia
- Développeur d'applications multimédia
- Technicien supérieur multimédia
- Webmaster
- Développeur Intégrateur Internet et e-Commerce
- Intégrateur / Intégratrice multimédia
- Infographiste Web
- Web designer
- Graphiste réalisateur multimédia
- Futur Directeur Artistique

Codes des fiches ROME les plus proches :

E1205 : Réalisation de contenus multimédias

M1805 : Études et développement informatique

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

L'obtention du titre pour les candidats par VAE ou issus d'un parcours continu ou initial de formation, est soumise à la réussite aux épreuves suivantes :

- Réalisation d'une maquette d'application à partir d'un besoin exprimé
- Réalisation d'objets multimédias, assemblage et intégration dans une application
- Développement de fonctionnalités d'applications multimédia
- Réalisation d'un dossier d'optimisation d'une application
- Optimisation du référencement naturel d'un site ou d'une application

Validité des composantes acquises : 5 an(s)

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUI/NON		COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X		Jury constitué à l'identique quelle que soit la voie d'accès à la certification : Il comprend au moins : - le Directeur de centre - un membre du corps pédagogique - 2 à 4 personnalités externes au centre (professionnels du secteur d'activité, du domaine technique et/ou ressources humaines) et le cas échéant un tuteur ou un responsable de l'entreprise employeur du candidat n'ayant qu'une voix consultative.
En contrat d'apprentissage		X	
Après un parcours de formation continue	X		Jury constitué à l'identique quelle que soit la voie d'accès à la certification : Il comprend au moins : - le Directeur de centre - un membre du corps pédagogique - 2 à 4 personnalités externes au centre (professionnels du secteur d'activité, du domaine technique et/ou ressources humaines) et le cas échéant un tuteur ou un responsable de l'entreprise employeur du candidat n'ayant qu'une voix consultative.
En contrat de professionnalisation	X		idem
Par candidature individuelle	X		idem
Par expérience dispositif VAE prévu en 2008	X		idem

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale**Référence du décret général :****Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :**

Arrêté du 03 octobre 2007 publié au Journal Officiel du 13 octobre 2007 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour deux ans, avec effet au 13 octobre 2007, jusqu'au 13 octobre 2009.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :**Références autres :**

Arrêté du 17 juillet 2015 publié au Journal Officiel du 25 juillet 2015 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, au niveau III, sous l'intitulé "Développeur d'applications multimédia" avec effet au 22 janvier 2015, jusqu'au 25 juillet 2020.

Arrêté du 14 janvier 2010 publié au Journal Officiel du 22 janvier 2010 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, au niveau III, sous l'intitulé Développeur d'applications multimédia avec effet au 22 janvier 2010, jusqu'au 22 janvier 2015.

Pour plus d'informations

Statistiques :

30 à 50 personnes obtiennent la certification chaque année.

<http://www.doranco.fr>

Autres sources d'information :

<http://www.doranco.fr>

<http://www.doranco.eu>

Lieu(x) de certification :

: Île-de-France - Paris (75) [Paris]

DORANCO ESPACE MULTIMEDIA

10-12, rue Planchat

75020 Paris

DORANCO ESPACE MULTIMEDIA

55, rue du Lieutenant Thomas

93170 Bagnolet

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Institut européen de formation - 23a rue Vauban - 67000 Strasbourg

Ecole Europe technique - 23a rue Vauban - 67000 Strasbourg

IBEP Formation - 2 bis allée de la Bourgonnette - 35000 Rennes

Synthèses formation - 4 allée de la Bourgonnette 35000 Rennes

Web digital school - 297 rue Eugène Berest - Port du moulin blanc - 29200 Brest

Historique de la certification :